



Appellation d'origine protégée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Assemblée générale de l'Association suisse des AOP-IGP : soutien à une production agricole autonome et durable et relance de la notoriété

L'Association suisse des AOP-IGP a tenu son assemblée générale le 23 mai à Berne devant 45 membres et invités. La Présidente et Conseillère aux Etats Géraldine Savary a à nouveau dû relever la situation difficile qui règne sur les marchés en raison du Franc suisse surévalué, qui a conduit en 2016 à un repli de 5% des volumes AOP-IGP écoulés en Suisse et à l'étranger.

La présidente a mis en exergue les chiffres-clés socio-économiques suivants pour l'année 2016 :

- 21 AOP et 12 IGP enregistrées,
- 64'387 t de produits AOP et IGP mis sur le marché,
- CHF 630 millions de CA à la production, soit CHF 1.3 milliards au niveau de la vente/distribution,
- 15'000 places de travail à la production répartis sur toute la chaîne de valeur ajoutée,
- 10'000 exploitations agricoles produisant de la matière première (= 1/5 du total) pour
- 1'529 entreprises transformant des AOP et IGP.

Soutien à une production agricole autonome et durable

Dans le cadre de la politique agricole 2018-2022, l'Association a pris position en faveur de mesures qui permettent de positionner au mieux sur le marché les denrées alimentaires qui en découlent. Elle a ainsi plaidé pour l'introduction d'une contribution spécifique pour les céréales fourragères, dont les surfaces ont drastiquement baissé ces dernières années alors que les importations continuent d'augmenter, ainsi que pour une nouvelle prime en faveur du bétail qui est régulièrement mené à la pâture. L'Association a en outre refusé catégoriquement la diminution de la part de cofinancement de 50% à 40% par l'OFAG dans le cadre de l'aide à la promotion des produits agricoles, qui aurait pour conséquence une diminution des moyens promotionnels à disposition des filières.

Relance de la notoriété

Après deux années de suite où la notoriété du logo AOP a fortement baissé, perdant 14% depuis le passage de AOC à AOP en 2013, une stabilisation a été enregistrée en 2016 à 49% au niveau national et à 44% en Suisse alémanique. En Suisse romande, la notoriété du logo AOP est par contre repartie à la hausse (+ 2%). En ce qui concerne le logo IGP, la croissance se poursuit (+1% au niveau national), portée par la Suisse romande (+5%), même si le niveau reste encore modeste en raison du relatif faible volume de production concerné, et donc de la visibilité de ces spécialités. Le nombre croissant de produits au bénéfice d'une AOP ou IGP rencontrés sur les marchés du monde entier et sur les rayons des points de ventes suisses, plaident toutefois pour un optimisme réaliste.

Informations sur les produits AOP-IGP : www.aop-igp.ch, www.facebook.com/aopigp

Contact :

Alain Farine, directeur, alain.farine@aop-igp.ch

Association suisse des AOP-IGP, Belpstrasse 26, 3007 Berne

tél. 031 381 49 53 ou 076 355 98 53, fax 031 381 49 54, info@aop-igp.ch



Appellation d'origine protégée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Définition des AOP-IGP

Les Appellations d'origine protégées (AOP) et les Indications géographiques protégées (IGP) sont des spécialités suisses de qualité qui présentent un fort lien avec leur région d'origine et qui sont élaborées depuis des générations avec passion par des fromagers, bouchers, boulangers ou encore distillateurs. Dans le cas des AOP, toutes les étapes de production, de la matière première à l'élaboration du produit fini, ont lieu dans la région définie. En ce qui concerne les IGP, une étape au moins de ce processus doit être effectuée dans la zone d'origine.

AOP – Spécialités avec garantie d'origine

Aujourd'hui, 21 produits suisses sont inscrits comme AOP dans le registre fédéral des AOP-IGP : Abricotine AOP, Berner Alpkäse AOP et Berner Hobelkäse AOP, Bloder-Sauerkäse AOP, Cardon épineux genevois AOP, Damassine AOP, Eau-de-vie de poire du Valais AOP, Emmentaler AOP, Formaggio d'Alpe Ticinese AOP, Glarner Alpkäse AOP, Gruyère AOP, L'Étivaz AOP, Munder Safran AOP, Pain de seigle valaisan AOP, Poire à Botzi AOP, Raclette du Valais AOP, Rheintaler Ribelmais AOP, Sbrinz AOP, Tête de Moine AOP, Vacherin Fribourgeois AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, Zuger Kirsch et Rigi Kirsch AOP.

IGP – Spécialités de tradition

Douze spécialités suisses sont inscrites aujourd'hui comme IGP dans le registre fédéral des AOP-IGP : Bündnerfleisch IGP, Glarner Kalberwurst IGP, Jambon cru du Valais IGP, Lard sec du Valais IGP, Longeole IGP, Saucisse d'Ajoie IGP, Saucisse aux choux vaudoise IGP, Saucisson neuchâtelois IGP / Saucisse neuchâteloise IGP, Saucisson vaudois IGP, St. Galler Kalbsbratwurst IGP, Viande séchée du Valais IGP, Zuger Kirschtorte IGP.